

Bulletin Trimestriel d'Information PATRIMMO COMMERCE

Société de gestion : Primonial REIM
 N° Agrément : GP 11000043 du 16/12/2011
 N° Siren : 531 231 124 RCS Paris

Service Associés Primonial REIM :
 Tél. : 01 44 21 73 93
 Email : associes.preim@primonial.fr

CARACTÉRISTIQUES

SCPI : murs de magasins
 Capital : variable
 Date de création : 22 août 2011
 N° Visa AMF : 11-29
 Date de délivrance : 23 août 2011
 Durée de la SCPI : 99 ans
 Capital Maximum Statutaire : 100 760 000 €



GRÉGORY FRAPET
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 PRIMONIAL REIM

Chers associés,

Avec plus de 16 milliards d'euros investis en immobilier d'entreprise au cours de l'année dernière, les investisseurs ont démontré une fois encore leur appétence pour cette classe d'actifs. Les SCPI auront joué un rôle significatif avec près de 15% de ce volume global engagé (Source : BNP Paribas Real Estate).

Patrimmo Commerce clôture son premier exercice plein avec une distribution de 9,77 euros par part au titre de l'année, soit un taux de distribution net de 5,12%, et un prix de part stable à 191,00 euros. Votre SCPI se place comme l'un des principaux collecteurs parmi les SCPI de la catégorie « murs de magasins » avec 83 millions d'euros collectés au cours de l'année 2012. Au terme d'un programme d'investissement dynamique, elle s'est portée acquéreur d'un patrimoine de près de 80 biens, en phase avec les convictions de votre Société de Gestion dans le domaine du commerce de proximité. Cette année très active nous permet d'envisager pour 2013 un maintien du niveau actuel de distribution.

Enfin, il convient de faire un point sur la loi de Finances pour 2013 et ses conséquences sur la fiscalité de votre placement. Concernant les produits financiers, la suppression du Prélèvement Forfaitaire Libératoire a été confirmée. Les produits financiers seront donc imposés dorénavant au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec, en outre, un prélèvement à la source au taux de 24 %. Une surtaxe additionnelle sur les plus-values nettes supérieures à 50 000 € a été introduite. Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe « Fiscalité » figurant page 4 de ce bulletin, ainsi qu'au courrier joint à ce bulletin trimestriel, qui vous expose plus en détail les évolutions introduites par cette nouvelle loi de Finances.

A l'occasion de ce début d'année toute l'équipe de Primonial REIM vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU CAPITAL STATUTAIRE

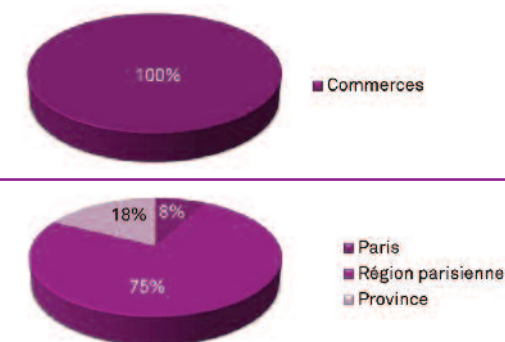
Le 19 février 2013, la société de gestion vous proposera de porter le montant maximum du capital social en numéraire de 100 760 000 (cent millions sept cent soixante mille) à 500 000 000 (cinq cents millions) euros. Cette augmentation accompagne le développement de votre SCPI PATRIMMO COMMERCE et vise à renforcer la mutualisation des risques locatifs et géographiques.

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Distribution au titre du 4 ^{ème} trimestre 2012	2,71 € brut/part
Distribution au titre de l'année 2012	9,77 €
Prix de souscription	191,00 €
Valeur de retrait	173,81 €
Nombre d'associés	567
Capitalisation (au prix de souscription)	87 885 021 €
Nombre de parts souscrites au cours du trimestre	174 895
Parts en attente de retrait	0
Taux d'occupation financier	96,8 %

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

PATRIMMOINE (% VALEUR) AU 31/12/2012



CAPITAL

	31/03/2012	30/06/2012	30/09/2012	31/12/2012
Nombre d'associés	156	281	399	567
Nombre de parts	177 469	210 776	285 236	460 131
Capital social nominal en €	28 395 040	33 724 160	45 637 760	73 620 960
Capitalisation en €	33 896 579	40 258 216	54 480 076	87 885 021

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

► Acquisitions du trimestre



GOUSSAINVILLE (95) - 3 rue Le Corbusier

Prix d'acquisition	974 332 €
Surface	390 m ²
Date d'acquisition	octobre 2012
Locataire	Courtepaille



PORTFEUILLE RESTAURANTS QUICK :
ANNEMASSE (74) - 2 Route de Livron
MOUGINS (06) - 327 Route du Cannet
PLAISIR (78) - 924 Av. Saint Germain
VILLENEUVE LOUBET (06) - 622 Route du Bord de Mer

Prix d'acquisition	13 265 238 €
Surface	1 789 m ²
Date d'acquisition	octobre 2012



PARIS (18^{ème}) - 30 rue Lepic

Prix d'acquisition	618 700 €
Surface	34 m ²
Date d'acquisition	décembre 2012
Locataire	Club Bouygues Telecom



AULNAY-SOUS-BOIS (93) - Parc de l'Europe

Prix d'acquisition	9 140 978 €
Surface	3 246 m ²
Date d'acquisition	décembre 2012
Principaux locataires	Supermarché LIDL, Quick, KFC



GARDANNE (13) - avenue des Anciens Combattants

Prix d'acquisition	1 859 195 €
Surface	1 085 m ²
Date d'acquisition	décembre 2012
Locataire	DIA

► Cessions du trimestre

Aucune cession ce trimestre.

► Taux d'occupation

	31/03/2012	30/06/2012	30/09/2012	31/12/2012
Taux d'occupation financier (en % des loyers)	95,8 %	93,8 %	93,9 %	96,8 %*

*La quote-part relative aux indemnités compensatrices de loyers perçue par la SCPI dans le Taux d'occupation financier s'élève à 3,87 %.

► Situation locative au 31/12/2012

Le montant des loyers quittancés au titre du 4^{ème} trimestre 2012 s'élève à : 882 352,64 €

	VILLE	ADRESSE	SURFACE EN M ²	% SURFACE TOTALE
Locaux vacants au 31/12/2012	Gonesse (95)	La Grande Vallée, avenue Georges Pompidou	222	1,3 %
	Arcueil (94)	Forum 20, avenue Aristide Briand	234	1,3 %
	Paris (75)	132 rue Saint-Denis	38	0,2 %
TOTAL			494	2,8 %
Relocations au cours du trimestre	Arcueil (94)	Forum 20, avenue Aristide Briand	160	0,9 %
Congés délivrés au cours du trimestre	Pas de congé délivré au cours du trimestre			

MARCHÉ DES PARTS

	1 ^{ER} TRIMESTRE 2012	2 ^{ÈME} TRIMESTRE 2012	3 ^{ÈME} TRIMESTRE 2012	4 ^{ÈME} TRIMESTRE 2012
Emission de parts nouvelles	151 777	33 307	74 480	174 895
Retraits	0	0	20	0
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0

► Aucune transaction de gré à gré ce trimestre.

REVENUS DISTRIBUÉS PAR PART

	1 ^{ER} TRIMESTRE 2012	2 ^{ÈME} TRIMESTRE 2012	3 ^{ÈME} TRIMESTRE 2012	4 ^{ÈME} TRIMESTRE 2012	ANNÉE 2012
Revenus fonciers	1,64	1,59	2,71	2,71	8,65
Revenus financiers	0,79	0,33	Néant	Néant	1,12
Revenus distribués	2,43	1,92	2,71	2,71	9,77

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

FISCALITÉ DES REVENUS FINANCIERS

Depuis le 01/07/2012 et jusqu'au 31/12/2012, les taux suivants ont été appliqués aux intérêts des revenus financiers générés par les placements de trésorerie des sociétés :

- avec option pour le prélèvement forfaitaire libératoire : 24 % + prélèvements sociaux de 15,5 % soit un taux global de 39,5 %.
- sans option pour le prélèvement forfaitaire libératoire : prélèvements sociaux de 15,5 %.

Pour un associé ayant la jouissance de ses parts sur un plein exercice, le montant des revenus perçus est égal à la somme des acomptes trimestriels par part, multipliée par le nombre de parts détenues. Pour un associé ayant acquis ses parts en cours de trimestre, compte tenu de son délai de jouissance, du faible montant des revenus de produits financiers et des arrondis en découlant, le calcul de l'acompte pourra donner un montant légèrement différent de celui effectivement perçu.

L'associé est imposé, non sur le revenu qu'il perçoit effectivement, mais sur sa part du résultat de la SCPI. Il y a ainsi une différence entre les revenus encaissés par l'associé (mis en distribution) et les revenus imposés (calculés sur les produits effectivement encaissés par la SCPI).

VALEURS

Prix de souscription	191,00 €
Valeur de retrait	173,81 €
Valeur ISF 2012	173,81 €

Les personnes concernées par l'ISF doivent évaluer elles-mêmes la valeur de leurs parts. A cet effet, nous vous indiquons la valeur de retrait en cours.

RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION / RETRAIT / CESSIION DE PARTS

Augmentation de capital. L'offre au public est destinée à porter le capital social initial de 760 000 Euros à 100 760 000 Euros. La Société, étant une SCPI à capital variable, est habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur de ce plafond de 100 760 000 Euros.

Prix de souscription d'une part. Le prix de souscription tous frais compris est de 191 €, dont 31 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la Société de Gestion, fixée à 9,15% TTC maximum du prix de souscription et qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25% TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1^o-e du Code Général des Impôts),

- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement à hauteur de 0,90% TTC. Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de la SCPI Patrimmo Commerce au 19 av. de Suffren - CS 90 741 - 75345 Paris Cedex 07. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au premier jour du troisième mois suivant la souscription accompagnée du versement des fonds.

Principe et modalités du retrait. Conformément aux dispositions régissant les sociétés à capital

variable, tout associé a le droit de se retirer de la société, partiellement ou en totalité.

Pour ce faire, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription.

Le remboursement des parts rend effectif le retrait de son inscription sur le registre. Les parts remboursées sont annulées. Les parts faisant l'objet d'un retrait portent jouissance jusqu'au premier jour du mois au cours duquel le retrait a eu lieu.

Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information. Au jour du visa de la note d'information, il n'est pas prévu la création d'un fonds de remboursement. Par conséquent, seules les demandes de retrait compensées par une souscription peuvent être satisfaites.

Blocage des retraits. Si la Société de Gestion constate que les ordres de vente inscrits depuis plus de 12 mois sur le registre représentent au moins 10% des parts émises par la Société, elle en informe sans délai l'AMF et elle convoque dans les 2 mois à compter de cette information

une Assemblée Générale Extraordinaire pour lui proposer la cession de tout ou partie du patrimoine ou toute autre mesure appropriée.

Marché secondaire. La SCPI, étant à capital variable, ne dispose pas d'un marché secondaire. Les cessions de parts se réalisent donc directement par l'Associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles, rappelées dans la note d'information. Toutefois, en cas de « blocage des retraits », la société de gestion peut proposer à l'Assemblée Générale l'organisation d'un marché secondaire dans les conditions fixées par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Au cas d'espèce, les ordres d'achat et de vente prendraient la forme d'un « mandat », qui serait le seul document à remplir pour acheter ou vendre des parts de la SCPI PATRIMMO COMMERCE. Ce document pourrait être obtenu auprès de la société de gestion et sur le site internet www.primonialreim.com

La société de gestion met en paiement l'acompte sur dividende au titre du trimestre écoulé le dernier jour ouvré du mois qui suit le trimestre écoulé.

FISCALITÉ

Dispositif fiscal spécifique. La Société ne permet pas aux Associés de bénéficier d'un régime fiscal spécifique. A l'instar des autres SCPI non fiscales, celle-ci est soumise aux conditions suivantes.

Régime micro foncier. Les détenteurs de revenus fonciers provenant de parts de SCPI peuvent bénéficier du régime micro foncier à la condition de détenir également des revenus fonciers provenant d'immeubles détenus « en direct ».

Plus-values et produits financiers. Les plus-values sont imposées au taux proportionnel de 19% après application de l'abattement pour durée de détention, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit en tout 34,5%. La loi de Finances pour 2013 introduit une surtaxe additionnelle pour les plus-values nettes

supérieures à 50 000 €. Le taux applicable est de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value réalisée.

Les produits financiers, notamment du fait du placement de la trésorerie en attente d'emploi font l'objet jusqu'au 31/12/2012 et sur option d'un prélèvement forfaitaire libératoire acquitté par la Société correspondant au taux de 39,5% à ce jour qui se décompose en 15,5 % au titre des prélèvements sociaux et en 24 % au titre de l'impôt forfaitaire. La loi de Finances pour 2013 a supprimé le prélèvement forfaitaire libératoire. A compter du 01/01/2013, les produits financiers sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement obligatoire à la source non libératoire est créé. Celui-ci constitue un acompte sur l'impôt sur le revenu futur. Pour les intérêts, le taux est de 24 %. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 25 000 € pour une

personne seule et 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune peuvent demander à en être exonéré. Les contribuables percevant moins de 2 000 € d'intérêts par an peuvent demander à être imposés au taux de 24 %.

Déclaration des revenus et ISF. Primonial REIM vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. Pour mémoire, il est rappelé que les règles d'assujettissement à l'ISF ainsi que les barèmes de calcul ont été modifiés par la loi de Finances pour 2013. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne pourront plus être inscrits au passif à compter de l'ISF 2013.

La société ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts. Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.primonialreim.com) ou appeler le 01 44 21 73 93 ("Service Associés" de Primonial REIM).

Patrimmo Commerce, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.

Primonial REIM : Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le numéro GP 11 000043.

La Note d'information de la SCPI Patrimmo Commerce a reçu le visa SCPI n°11-29 en date du 23 août 2011 délivré par l'AMF et a été actualisée en janvier 2012. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription. La Note d'information est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.primonialreim.com.

La Notice prévue à l'article 422-8 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 octobre 2011.

Téléphone : 01 44 21 73 93 (Service Associés).